

2016 - 2020







Décision relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2016-2020

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 (4°);

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie – Madame Monique RICOMES – à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} juin 2016 ;

Vu les courriers de saisine adressés en date du 19 juillet 2016 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;

Vu l'avis de consultation du PRIAC 2016-2020 publié le 26 août 2016 au recueil des actes administratifs de la région de Normandie ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de coordination des prises en charge et accompagnements médico-sociaux réunie le 6 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 15 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par l'assemblé plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 27 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 16 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 23 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 30 septembre 2016

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 17 octobre 2016.

DECIDE

ARTICLE 1:

L'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de la région Normandie, pour la période 2016-2020, est arrêtée.

ARTICLE 2:

Le PRIAC est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : http://www.ars.normandie.sante.fr/Normandie.185279.0.html

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de départements normands.

ARTICLE 3:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4:

Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Caen, le 3 novembre 2016

La Directrice Générale

Monique RICOMES

SOMMAIRE

Préambule	3
1) Bilan des PRIAC - Exercice 2015	4
1.1) Le bilan du PRIAC de Basse-Normandie – exercice 2015	4
1.1.1) Parcours des personnes âgées : 334 places d'établissements (plus de 3,3 millions d'euros)	4
1.1.2) Parcours des personnes en situation de handicap : 160 places d'établissements et services (plus de 2,1 millions d'euros)	
1.2) Le bilan du PRIAC de Haute-Normandie – exercice 2015	5
1.2.1) Parcours des personnes âgées : 76 places (près de 700 K€)	5
1.2.2) Parcours des personnes en situation de handicap : 211 places (plus de 5 M€)	5
2) Amélioration du parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles (Actualisation 2016-2020)	7
2.1) MAIA et SPASAD : mesures hors PRIAC en faveur du parcours des personnes âgées fragiles	7
2.1.1) Poursuite du développement des MAIA en Normandie	7
2.1.2) Développement de SPASAD dans le cadre de la loi d'adaptation du vieillissement	7
2.2) Ajustement de la programmation Normandie 2016-2020	8
2.3) Intégration des mesures du PMND 2014-2019 (PRIAC)	9
3) Amélioration du parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap (actualisation 2016)	10
3.1) Plan de prévention des départs en Belgique : intégration de la 1ère tranche du fonds d'amorçage 1	.0
3.2) Pôle de compétences et de prestations externalisées	.0
3.3) Poursuite du développement des plans d'actions régionaux autisme	.1
3.3.1) Plan d'actions régional autisme de Basse-Normandie	.1
3.3.2) Plan d'actions régional autisme de Haute-Normandie	.2
3.4) Ajustements de la programmation 2016-2020	.3
Annexes relatives à la programmation de l'offre 2016-2020	16

PRÉAMBULE

Au 1^{er} janvier 2016, l'ARS de Basse-Normandie et l'ARS de Haute-Normandie ont cédé leur place à la nouvelle ARS de Normandie. La nouvelle région normande, composée de cinq départements, compte un peu plus de 3,3 millions d'habitants.

L'organisation des parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap nécessite de co-construire avec les Conseils départementaux normands une stratégie garantissant la complémentarité des politiques de prévention, médico-sociales et sanitaires.

Cette ambition:

- s'appuie sur une gouvernance partagée et réaffirmée dans le cadre notamment du déploiement de la méthode d'action pour l'intégration de l'offre de services tant dans le champ des personnes âgées que dans le champ des personnes en situation de handicap et de la généralisation des conférences des financeurs de la perte d'autonomie à l'ensemble des Départements Normands.
- se concrétisera à travers les outils de planification (schémas départementaux, projet régional de santé) élaborés en concertation avec les partenaires.

Un Projet Régional de Santé (PRS) normand sera arrêté au 1^{er} janvier 2018. D'ici là, les schémas d'organisation de l'offre médico-sociale de Basse-Normandie et de Haute-Normandie perdurent.

Dans ce cadre, le PRIAC 2016-2020 conserve la répartition des autorisations d'engagement allouées aux deux ARS dans le cadre des plans nationaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap et s'inscrit dans les orientations stratégiques des deux projets régionaux de Haute-Normandie et de Basse-Normandie toujours en vigueur.

Les grandes priorités du PRIAC de Normandie sont les suivantes :

- la réduction des inégalités sociales et territoriales de l'offre de santé à l'échelle des territoires de parcours pertinents tels les territoires MAIA pour les personnes âgées;
- le développement de l'accès et du maintien en lieu de vie ordinaire des personnes âgées et handicapées via, notamment, le développement d'offres de répit, de services d'accompagnement et de prestations à domicile;
- l'accompagnement du vieillissement des personnes en situation de handicap dans le cadre d'expérimentations permettant notamment le rapprochement des secteurs personnes âgées et personnes handicapées, de l'adaptation et de la transformation de l'offre, de formations favorisant l'évolution des pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de bonnes pratiques ANESM;
- le renforcement d'une offre adaptée pour des personnes avec troubles du spectre autistique, présentant un handicap psychique ou atteintes de maladies neurodégénératives.

Le PRIAC 2016-2020 intègre les mesures nouvelles suivantes :

- les crédits issus du plan maladies neurodégénératives 2014-2019,
- la première tranche du fonds d'amorçage relatif à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers la Belgique,
- la seconde tranche des crédits issus du 3e plan autisme en Normandie occidentale.

Outil de programmation de l'offre médico-sociale partagé avec les cinq Conseils départementaux de Normandie, le PRIAC a également pour objectif de valoriser les actions de transformation et d'adaptation de l'offre pour améliorer la réponse aux besoins.

1) BILAN DES PRIAC - EXERCICE 2015

1.1) LE BILAN DU PRIAC DE BASSE-NORMANDIE - EXERCICE 2015

1.1.1) Parcours des personnes âgées : 334 places d'établissements (plus de 3,3 millions d'euros)

- 238 places dans le Calvados dont 14 places de PASA,
- 86 places dans la Manche,
- 10 places dans l'Orne.

93 % des places installées sont des places d'hébergement permanent en EHPAD.

70 % de la programmation a été installée. Les installations suivantes sont reportées :

- Calvados:
 - o 2016 : 105 places d'hébergement permanent et 6 places d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence Le Normandy » géré par la SAS Résidence Trouville Marine à Trouville-sur-Mer (ouverture en janvier 2016), 12 places d'accueil de jour de l'EHPAD « L'orée du golf » géré par la Mutualité française à Epron et 14 places de PASA au sein de l'EHPAD géré par l'Établissement Public Médico-Social (EPMS) Marie du Merle à Orbec ;
 - o 2018 : 14 places de PASA au sein de l'EHPAD géré par le CH de Bayeux à Port-en-Bessin ;
- Manche:
 - 2016 : 14 places de PASA au sein de l'EHPAD « Le gros hêtre » géré par le centre hospitalier public du Cotentin à Cherbourg ;
 - 2017 : 7 places d'accueil de jour de l'EHPAD de Lessay géré le CIAS de Créances-Lessay à Créances-Lessay.

Le solde des moyens non installés fait l'objet d'ajustement (cf. 2.2.).

1.1.2) Parcours des personnes en situation de handicap : 160 places d'établissements et services (plus de 2,1 millions d'euros)

❖ Parcours des enfants en situation de handicap (139 places ; plus de 1,4 million d'€)

- 63 places de SESSAD et un CAMSP dans le Calvados ;
- 61 places de SESSAD et un service expérimental dans la Manche ;
- 15 places de SESSAD dans l'Orne.

Plus de 90 % des moyens a été alloué à l'accompagnement en milieu ordinaire de vie et a permis l'installation de 136 places de services, dont 40 dans le cadre d'un dispositif expérimental à destination d'adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 suite à un appel à projet dans la Manche.

92 % de la programmation a été installé. Les installations sont reportées en 2016 et correspondent aux opérations suivantes dans le département du Calvados :

- le Dispositif Expérimental pour Jeunes Adultes (DEJA) géré par l'ADAPT, soit 15 places de service expérimental pour jeunes adultes en situation de handicap sur le territoire caennais ;
- 2 places pour enfants avec TSA du SESSAD « Pays de Bayeux » géré par l'AAJB à Saint-Vigor-le-Grand dans le Calvados ont été installées contre 4 programmées dans le cadre du PRIAC 2015-2019, les 2 autres sont reportées en 2016.
- ❖ Parcours des adultes en situation de handicap : 21 places d'accompagnement en milieu ordinaire installées dans le Calvados (plus de 675 000 €)

38 % de la programmation a été installé. Le solde des opérations est reporté sur les exercices ultérieurs et fait l'objet pour partie d'ajustements (cf. 2.2).

A noter que l'installation de 10 places de SAMSAH par transformation de SAVS dans le Calvados a été reportée en 2016 suite au lancement d'un appel à candidature conjoint avec le Département en décembre 2015.

1.2) LE BILAN DU PRIAC DE HAUTE-NORMANDIE - EXERCICE 2015

1.2.1) Parcours des personnes âgées : 76 places (près de 700 K€)

- 34 places dans l'Eure
- 42 places en Seine-Maritime

Plus de la moitié des moyens alloués (53 %) a permis de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (installation de places d'accueil de jour et développement d'offre de répit).

86 % de la programmation 2015 a été installé.

Seule l'installation de 10 places d'hébergement temporaire dans l'Eure, au titre d'un dispositif innovant créé dans le cadre d'un appel à projet conjoint avec le Conseil départemental de l'Eure a été reportée en 2016.

1.2.2) Parcours des personnes en situation de handicap : 211 places (plus de 5 M€)

❖ Programmation en faveur des enfants en situation de handicap (77 places)

- 25 places dans l'Eure
- 52 places en Seine-Maritime

100 % de la programmation a été installé.

87 % des moyens a été alloué à l'accompagnement en milieu ordinaire de vie : ils ont permis la création de places de SESSAD pour enfants et adolescents avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble de l'ex région haut-normande ainsi que l'implantation d'un CMPP dans l'Eure suite notamment au lancement d'appels à projets.

Le solde des moyens correspond à la création de l'Unité d'enseignement en maternelle d'Evreux et la finalisation de places d'IME pour enfants et adolescents poly et pluri-handicapés sur le territoire de santé de Dieppe.

A noter que 5 places de SAFEP gérées par le Centre Normandie Lorraine au Mesnil-Esnard pour des enfants en situation de handicap rare, prévues initialement en 2016, ont pu être installées par anticipation dès 2015 en raison de l'allocation des crédits de paiement par la CNSA dans le cadre de la campagne budgétaire 2015.

Programmation en faveur des adultes en situation de handicap (134 places)

- 20 places dans l'Eure
- 114 places en Seine-Maritime

Plus de 70 % des places installées ont également été dédiées à l'accompagnement en milieu ordinaire de vie via la création de 95 places de SAMSAH pour des personnes avec un handicap psychique, des troubles du spectre de l'autisme, une lésion cérébrale et un handicap rare.

Une structure expérimentale d'accueil de jour médicalisé de 20 places pour la réinsertion psychosociale de personnes en situation de handicap psychique a été financée par fongibilité asymétrique sur le territoire de santé de Rouen-Elbeuf à hauteur de 326 127 €

54 % de la programmation a été installé. Les opérations suivantes ont été reportées en 2016 et ont fait l'objet d'une ouverture au 1^{er} semestre :

- 23 places d'hébergement permanent de la MAS interdépartementale « Les Tilleuls » de Saint-Aubin-Les-Elbeuf gérée par l'association l'Accueil de Saint-Aubin ;
- 20 places de SAMSAH pour personnes avec un handicap psychique gérées par l'association ALVE sur le territoire de santé de Dieppe.

2) AMÉLIORATION DU PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES FRAGILES (ACTUALISATION 2016-2020)

2.1) MAIA ET SPASAD : MESURES HORS PRIAC EN FAVEUR DU PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES FRAGILES

2.1.1) Poursuite du développement des MAIA en Normandie

L'ARS de Normandie s'est engagée dans une démarche de déploiement des Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) sur tout le territoire normand dans le but de développer la dynamique d'intégration des services d'aide et de soins pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce dispositif doit permettre de répondre aux enjeux de transformation de l'offre de services, d'évolution des pratiques professionnelles pour permettre des accompagnements plus fluides, plus adaptés à l'échelon de chaque territoire de parcours de vie et de santé des personnes âgées en perte d'autonomie. Ainsi, dans chaque département des territoires de parcours sont définis. L'enjeu est d'apporter une meilleure lisibilité du dispositif et faciliter la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la gérontologie : sociaux, médico-sociaux, sanitaires...

L'objectif fixé dans le dernier plan Alzheimer était une couverture de tout le territoire. Au 1^{er} janvier 2016, trois MAIA (une MAIA en Seine Maritime, une dans le Calvados et une dans la Manche) demeurent à financer. La CNSA a délégué, pour l'année 2016, le financement de deux MAIA supplémentaires.

2.1.2) Développement de SPASAD dans le cadre de la loi d'adaptation du vieillissement

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement a adopté de nouvelles dispositions en vue de développer les Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD) de manière plus intégrée et en favorisant la prévention via une expérimentation sur deux ans. À ce titre, 587 122 € ont été notifiés à l'ARS de Normandie (287 403 € pour la Basse-Normandie et 299 719 € pour la Haute-Normandie) par l'instruction du 4 décembre 2015 relative à la répartition de la contribution de la CNSA aux ARS pour le financement du développement des SPASAD.

Les structures souhaitant intégrer l'expérimentation et solliciter un accompagnement financier à cette fin peuvent répondre à un appel à candidature publié en 2016. Les demandes déposées dans ce cadre seront examinées par le comité de pilotage régional normand de refondation de l'aide à domicile en lien étroit avec les conférences départementales de la prévention et de la perte d'autonomie. En effet, des crédits issus de cette conférence peuvent venir abonder les moyens des SPASAD pour le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les services retenus, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) devra obligatoirement être conclu avec l'ARS et le Conseil départemental concerné afin de préciser les missions et obligations respectives de chaque partie.

Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier des prestations délivrées par les SPASAD.

2.2) AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION NORMANDIE 2016-2020

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes âgées connaît également des ajustements liés à des reports d'installation et à la prise en compte de la caducité d'arrêtés d'autorisation.

Reports d'installation

Calvados :

- 2017 : 10 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « Résidence les Matines » géré par la SARL La Pléïade à Saint-Vigor-le-Grand, 14 places de PASA au sein de l'EHPAD « Albert 1^{er} » géré par le CCAS de Caen :
- 2018 : 14 places de PASA au sein de l'EHPAD géré par le CH de Lisieux, 14 places de PASA au sein de l'EHPAD « Des monts » géré par le CH de la Côte fleurie à Equemauville, 14 places d'UHR au sein du CH de Lisieux ;
- o 2019 : 14 places de PASA au sein de l'EHPAD géré par le CH d'Aunay-sur-Odon.

- Manche:

o 2018 : 19 places d'hébergement permanent et 1 place d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence l'Aubade » géré par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité (FCEs) à Flamanville ; 6 places d'accueil de jour et 12 places d'hébergement temporaire géré par le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer à Carolles et 5 places d'accueil de jour et 4 places d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Delivey » à Ducey.

- Eure:

 2018 : 8 places d'hébergement permanent, 3 places d'hébergement temporaire et 14 places de PASA au sein de l'EHPAD « Les reflets d'argent » géré par l'EPMS de Conches-en-Ouche.

- Seine-Maritime:

 2019 : 28 places d'hébergement permanent sur le territoire de santé de Dieppe. Un appel à projet visant la restructuration d'hébergement permanent sera lancé au second semestre 2016.

Caducité des autorisations faute d'avoir connu un commencement d'exécution

- Eure: 8 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire EHPAD du CH de Pont-Audemer;
- Orne : 6 places d'accueil de jour à Aube dans l'Orne EHPAD géré par la SAS Gériance à Aube ;
- Calvados: 5 places d'accueil de jour EHPAD Le Normandie à Trouville sur Mer;
- Manche : 2 places d'accueil de jour EHPAD Montebourg et 1 place d'accueil de jour EHPAD Annoville.

L'ARS, en concertation avec les Départements, favorisera la transformation de l'offre afin d'apporter des réponses plus souples, innovantes et adaptées aux besoins de répit des familles et usagers dans le cadre d'une approche territoriale : prestations à domicile, accueil de jour, hébergement temporaire, d'urgence...

Dès 2016, trois appels à projets conjoints avec le Département de la Manche seront lancés afin de créer une offre plurielle de répit par transformation de l'offre et/ou mesures nouvelles :

- Nord de la Manche : 3 accueils de jour par mesures nouvelles et transformation de l'offre médicosociale ;
- Centre Manche : création de la plateforme de répit prévue dans le cadre du PMND et transformation de l'offre médico-sociale (cf. 2.3.) ;
- Sud Manche: transformation de l'offre médico-sociale et sanitaire; en effet des mesures de fongibilité pourraient permettre de compléter l'offre existante notamment pour la création d'une plateforme de répit.

Un quatrième appel à projet conjoint avec le Département de Seine-Maritime sera lancé pour créer une offre de répit sur le territoire de parcours de Rouen via le redéploiement d'une offre existante (six places d'accueil de jour et une place d'hébergement temporaire) et transformation de l'offre.

2.3) INTÉGRATION DES MESURES DU PMND 2014-2019 (PRIAC)

La circulaire du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du PMND 2014-2019 a délégué les autorisations d'engagement des crédits dédiés à la mise en œuvre de plusieurs mesures du plan assurant la continuité avec le plan Alzheimer échu dont certaines mesures demeurent en cours de déploiement (PASA, UHR).

Deux autorisations d'engagement ont été notifiées aux deux ex-ARS de Basse et Haute-Normandie. Elles sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Le montant prévisionnel de l'autorisation d'engagement pour l'ARS de Normandie est fixé à 1 872 643 € (hors secteur sanitaire).

	Plateforme de répit	Equipes spécialisées Alzheimer (extensions non importantes)	Unité d'hébergement renforcée	Poste de psychologue en SSIAD	Renforcement des SSIAD	TOTAUX
Ex-Basse- Normandie	200 000 €	300 000 €	240 881 €	100 000 €	150 000 €	990 881 €
Ex-Haute- Normandie		300 000 €	481 762 €	100 000 €		881 762 €
Normandie	200 000 €	600 000 €	722 643 €	200 000 €	150 000 €	1 872 643 €

L'instruction du 22 janvier 2016 relative à la déclinaison régionale du PMND 2014-2019 précise notamment le cadre de réalisation et de formalisation de l'état des lieux régional.

Cet état des lieux, présenté aux partenaires impliqués dans la prise en charge des personnes présentant des maladies neurodégénératives, permettra d'élaborer le plan d'action régional de Normandie pour octobre 2016.

En 2016, l'ARS de Normandie prévoit de :

- Poursuivre le maillage régional des UHR permettant de mieux prendre en charge les personnes âgées présentant des troubles sévères du comportement au sein des EHPAD. Une UHR sera créée sur le territoire de parcours d'Elbeuf-Louviers suite au lancement en 2016 d'un appel à candidature;
- Poursuivre et conforter le dispositif mis en place lors du dernier plan Alzheimer pour améliorer les services concourant au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et plus spécifiquement souffrant de maladies neurodégénératives :
 - o extension non importante d'ESA sur la région Normandie ;
 - o renfort des moyens des SSIAD en Normandie occidentale ;
 - 4 postes de psychologues sur la région Normande (en attente d'un cahier des charges national précisant les missions des psychologues).

La programmation de l'intégralité des mesures du PMND est retracée dans le tableau n°3 en annexe.

3) AMÉLIORATION DU PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (ACTUALISATION 2016)

3.1) PLAN DE PRÉVENTION DES DÉPARTS EN BELGIQUE : INTÉGRATION DE LA 1ÈRE TRANCHE DU FONDS D'AMORÇAGE

L'instruction du 22 janvier 2016 définit le processus devant permettre de limiter les départs non souhaités par les personnes en situation de handicap et leurs familles vers des ESMS wallons. Dans ce cadre, des crédits dits « d'amorçage » ont été délégués à hauteur de 350 000 € par la circulaire budgétaire du 22 avril 2016 relative aux orientations de l'exercice 2016 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Ils doivent permettre en partie de répondre aux enjeux :

- de développement de pôles de compétences et de prestations externalisées permettant des interventions directes de professionnels spécialisés au domicile pour lesquels un cahier des charges sera prochainement finalisé (cf. point 3.4);
- de renforts de personnels dans les établissements médico-sociaux en proximité du domicile des personnes accompagnées ou de leur famille ;
- de création de places par extension non importante permettant ainsi le retour de personnes dont les familles ne souhaitent plus un accueil en Belgique.

La procédure de limitation des orientations vers les ESMS wallons s'appuiera prioritairement sur le dispositif permanent d'orientation mis en place dans le cadre du projet Desaulle « Une réponse accompagnée pour tous » pour lequel la Seine-Maritime fait partie des 23 sites pionniers ou, à défaut, sur les commissions « situations critiques ».

Les personnes accueillies en Belgique étant majoritairement originaires du département de Seine-Maritime et de l'Eure, les crédits issus de la 1^{ère} tranche du fonds d'amorçage sont mobilisés afin de réaliser une extension non importante de six places pour adultes avec TSA au sein de la MAS de l'association Marie-Hélène et ouvrira ses portes en 2017 dans l'Eure à Saint-Georges-Motel pour couvrir les besoins régionaux.

3.2) PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

L'instruction du 12 avril 2016 présente les modalités de développement des pôles de compétences et prestations externalisées (PCPE).

Les PCPE s'adressent à l'ensemble des situations de handicap qui, compte tenu de besoins spécifiques des personnes ou de leur complexité, nécessitent d'adjoindre aux réponses médico-sociales existantes les compétences d'intervenants exerçant au sein de ces pôles à titre libéral ou salarié. Sont plus précisément visés les enfants, les jeunes et les adultes en situation de handicap :

- vivant à domicile, au domicile de tiers ou domiciliés au sein d'une structure ou d'une famille d'accueil relevant de l'aide sociale à l'enfant;
- vivant des périodes de transition vers un établissement ou un service et nécessitant un appui à la continuité des interventions du pôle déjà engagées au domicile ou dans le milieu de vie ordinaire ;
- accueillis de façon non adaptée dans le secteur sanitaire ou dans le secteur médico-social.

Les pôles doivent également apporter un soutien et une guidance pour les familles et les aidants.

Le cahier des charges, annexé à l'instruction, précise que les PCPE sont rattachés à un établissement ou service médico-social (ESMS) ou à un groupement d'ESMS et sont structurés autour d'une équipe pluridisciplinaire et d'un appui administratif mutualisé avec le ou les établissements de rattachement.

L'ARS de Normandie a fait le choix de financer deux PCPE par redéploiement de crédits de paiement non autorisés (cf. 3.4) :

- un pôle de compétences couvrant les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime financé à hauteur de 247 125 €;
- un pôle de compétences couvrant les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne à hauteur de 229 603 €.

L'appel à candidature, qui sera lancé d'ici la fin de l'année, sera présenté à l'automne 2016 dans le cadre de réunions territoriales.

3.3) POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES PLANS D'ACTIONS REGIONAUX AUTISME

3.3.1) PLAN D'ACTIONS REGIONAL AUTISME DE BASSE-NORMANDIE

La seconde tranche de crédits du plan autisme, d'un montant de 1 278 353 €, est intégrée au PRIAC 2016-2020. La programmation connaît également des ajustements liés à des reports d'installation et à l'adaptation de l'offre aux besoins. De plus, une partie des moyens non programmés et non autorisés dans les précédents PRIAC (hors plan autisme) est mobilisée pour renforcer les moyens alloués à la mise en œuvre du plan régional d'actions autisme (cf. 3.4).

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des moyens médico-sociaux mobilisés afin de poursuivre le déploiement du plan d'actions régional (PAR) autisme de Basse-Normandie :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Crédits issus d'AE hors crédits du troisième plan autisme (dont réserve nationale)	737 374		750 000			1 487 374 €
1ère tranche d'autorisation d'engagement du plan autisme (notifiée en décembre 2013)	93 333	452 506	381 891	694 389		1 622 119 €
2e tranche d'autorisation d'engagement du plan autisme (notifiée en 2015)			93 333	641 388	543 632	1 278 353 €
Crédits non programmés dans le cadre du précédent PRIAC				221 124	227 643	448 767 €
TOTAUX	830 707	452 506	1 225 224	1 556 901	771 275	4 836 613 €

En sus de ces crédits, 22 places de SESSAD ont été créées par transformation de l'offre.

En cohérence avec les orientations du plan national déclinées au sein du plan d'actions régional autisme, les priorités d'actions et de financement sont les suivantes :

- structurer sur les différents territoires de santé un accès gradué et coordonné au diagnostic des personnes avec TSA ainsi que la mise en œuvre d'interventions précoces ;
- développer les interventions précoces et poursuivre le déploiement d'une offre favorisant la scolarisation en milieu ordinaire :
 - o finalisation du développement de places de SESSAD par mesures nouvelles,
 - o poursuite de la création des UEM : création d'une seconde UEM dans la Manche, à Saint-Lô, en novembre 2016 ; création par transformation et/ou redéploiement de moyens d'une UEM dans l'Orne en septembre 2017.
- poursuivre le développement de l'offre en faveur des adultes :
 - o en milieu de vie ordinaire via la création de places de SAMSAH afin de permettre l'accès au logement, aux études supérieures et à l'insertion professionnelle ;
 - en établissement par la création de places de FAM mais également de places de MAS à vocation régionale par mesures nouvelles et fongibilité asymétrique du sanitaire vers le médico-social;

- améliorer la qualité de l'offre via l'élaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité par les ESMS enfants et adultes avec ou sans agrément autisme conformément à l'instruction nationale du 18 décembre 2015. La méthodologie d'analyse des plans sera définie en CTRA au second semestre 2016. Les renforts de moyens feront l'objet d'une contractualisation avec les structures;
- soutenir et accompagner les familles et aidants d'enfants et adultes avec TSA via le développement d'une offre de répit à travers la création de deux plateformes.

Plus globalement, afin d'améliorer l'organisation des parcours des personnes avec TSA (repérage, diagnostic et interventions précoces – accompagnements sanitaire, médico-social et social), l'ARS lancera avec l'appui d'un cabinet au second semestre 2016 un diagnostic organisationnel territorialisé.

3.3.2) PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL AUTISME DE HAUTE-NORMANDIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des moyens médico-sociaux déployés pour mettre en place le PAR autisme de Haute-Normandie. Il intègre au titre de 2016 une réserve nationale allouée au CAMSP du CHU de Rouen pour la création d'une plateforme de répit.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Rappel moyens fléchés PRIAC antérieurs - 40 places de SESSAD - 4 offres alternatives/répit - Extension de BBulles	440 000	735 000			584 400		1 759 400 €
Crédits redéployés sur autorisation d'engagement 2012			44 711	45 000			89 711 €
1 ^{ere} tranche d'autorisation d'engagement du plan autisme (notifiée en décembre 2013)		226 703	703 848	720 513	2 009 525		3 660 589 €
Moyens alloués aux SAMSAH autisme (45 places) créés suite à l'appel à projet (financement sur autorisation d'engagement 2011 et 2012)			560 000	160 000			720 000 €
2 ^e tranche d'autorisation d'engagement du plan autisme (notifiée en 2015)				1 188 821	1 002 154	132 343	2 323 318 €
Réserve nationale (CAMSP du CHU)				300 000			300 000 €
TOTAUX	440 000	961 703	1 308 559	2 414 334	3 596 079	132 343	8 853 018 €

A noter que l'ARS a également accordé sur plusieurs exercices des crédits sanitaires à hauteur d'un million d'euros afin de conforter la mise en œuvre du plan d'actions régional :

- création de trois équipes territoriales d'appui au diagnostic de l'autisme (ETADA) par mesures nouvelles et redéploiement de moyens ;
- création d'une unité de diagnostic adulte rattachée au CRAHN ;

- renfort de l'équipe mobile UMOSTED ;
- et financement de travaux immobiliers nécessaires à l'installation de 4 lits d'hospitalisation créés par redéploiement de moyens.

Conformément aux orientations du plan national et aux orientations du plan d'actions régional autisme de Haute-Normandie, les priorités d'actions et de financement sont les suivantes :

- poursuivre le déploiement des interventions précoces par :
 - la création à la rentrée de septembre 2016 d'une troisième unité d'enseignement en maternelle dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale et la ville du Havre (financement par mesures nouvelles et redéploiement)
 - o le déploiement de plateformes d'interventions précoces sur les territoires de parcours de vie des personnes avec TSA. La première plateforme d'interventions précoces ouvrira en septembre 2016 à Rouen. Elle est financée en majorité dans le cadre d'une réserve nationale. Les moyens initialement prévus sur le territoire de Rouen sont donc pour partie redéployés sur l'ensemble de l'ex région haut-normande afin de conforter le financement des autres plateformes d'interventions précoces;
- favoriser la scolarisation en milieu de vie ordinaire par la finalisation de l'installation de places de SESSAD par mesures nouvelles ;
- créer une offre d'IME sur les territoires déficitaires de Dieppe et de l'Eure (9 places installées en 2016 par extension non importante et appel à projets) ;
- améliorer la qualité de l'offre via l'élaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité par les ESMS enfants et adultes avec ou sans agrément autisme conformément à l'outil national et à la stratégie régionale validée en décembre 2015 par le COPIL autisme et dont le cadre a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ARS le 27 mars 2016. Les renforts de moyens feront l'objet d'une contractualisation avec les structures;
- soutenir et accompagner les familles et aidants des enfants et adultes avec TSA par :
 - Le développement de plateformes de répit via le lancement en juin 2016 d'un appel à projet. Le cahier des charges de cet appel à projet fait suite aux travaux menés par le pilote régional autisme et le CRAHN sur les territoires de parcours des personnes avec TSA. Ces échanges ont associé des représentants d'usagers, des familles, des ESMS gestionnaires d'une offre de répit ou d'un accueil temporaire, des acteurs sanitaires...;
 - La poursuite du recrutement des intervenants pivots. Ces huit professionnels sont rattachés au pilote régional autisme (6 postes créés en 2016 faisant suite aux deux premiers recrutements en 2015).

3.4) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2016-2020

Le PRIAC 2016-2019 intègre des moyens non programmés dans les précédents PRIAC identifiés suite au dialogue de gestion avec la CNSA. Les moyens se répartissent ainsi :

- Normandie occidentale : 1 028 370 €

Normandie orientale : 29 557 €

Un tableau en annexe synthétise l'allocation de ces moyens non programmés dans les précédents PRIAC (annexe n° 11).

Par ailleurs, la programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes en situation de handicap connaît des ajustements liés à des reports d'installation, à la caducité d'un arrêté d'autorisation, et à l'adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins :

- Report d'installation en 2017 et 2018 des opérations suivantes liées à des opérations immobilières :
- Manche : création de 4 places du FAM géré par la Fondation Bon Sauveur (FBS) de Picauville sur le site de Carentan (2017) et création de 30 places du même FAM sur le site de Valognes (2018) ;
- Seine-Maritime: 8 places relatives à l'extension de la structure expérimentale ABA V/B BF Skinner (ex-association BBBulles) pour des enfants avec TSA (2017).
- Caducité d'une autorisation faute d'avoir connu un commencement d'exécution :

Dans le Calvados, le projet relatif à la création de 7 places de MAS par l'EPSM de Caen à Boulon a été déclaré caduc faute d'avoir connu un commencement d'exécution depuis l'autorisation délivrée en 2012. Les financements ainsi rendus disponibles ont été redéployés dès 2015 afin d'installer 3 places au sein de la MAS « Louise de Guitaut » gérée par l'AAJB à Louvigny et 4 places au sein de la MAS « La Vallière » gérée par l'ACSEA à Ellon.

- Adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins :
- Les crédits programmés initialement pour la création de 7 places de FAM dans la Manche dont le public et le territoire n'avaient pas été définis ont permis d'autoriser l'extension de 4 places du FAM géré par la FBS de Picauville à Carentan pour des personnes présentant un handicap psychique. Ces places seront installées dès 2016. Un solde de 15 places de FAM reste à flécher et le territoire à préciser;
- L'autorisation de fonctionnement allouée à la Fondation OVE pour créer 13 places d'ITEP dans l'Eure est ajustée afin de permettre un fonctionnement en mode « dispositif ITEP » et ainsi mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents accompagnés :
 - o 8 places d'internat;
 - o 5 places de semi-internat;
 - 5 places d'unité mobile de soutien à l'inclusion scolaire.
 L'ensemble des places sera installé en 2016 conformément à la programmation.
- Une partie des moyens alloués au PRIAC 2015-2019 afin de créer 6 places d'IME sur le territoire de santé du Havre en Seine-Maritime est en partie redéployée pour permettre la création d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) couvrant les départements de Seine-Maritime et de l'Eure suite à l'instruction du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre de PCPE pour les personnes en situation de handicap (cf. 3.2);
- Création de 11 places de Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS) dans la Manche, ce territoire ne disposant d'aucun service susceptible d'accompagner des enfants présentant une déficience visuelle;
- Création de places de MAS à vocation régionale par mesures nouvelles et fongibilité asymétrique :
 - 5 places de MAS par mesures nouvelles pour des personnes en situation de handicap psychique implantées dans le Calvados;
 - 8 places de MAS (dont une place d'hébergement temporaire) par mesures nouvelles pour des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme implantées dans la Manche. Pour mémoire, cette MAS est également financée par les crédits du plan autisme (cf. 3.3.1.).

- Ajustement des crédits relatifs aux handicaps rares :
- Création de 3 places de S3AIS « ressource » implanté dans le Calvados afin de couvrir les besoins de la Normandie occidentale :
- Création d'une offre d'appui aux situations individuelles en 2017 pour l'ensemble de la Normandie.
- Création de 7 places de MAS dont une d'hébergement temporaire implantées en Normandie ayant vocation à couvrir les besoins de l'inter-région sanitaire Nord-Ouest¹ conformément au schéma national handicap rare;

Cette offre s'inscrit en complémentarité de celle autorisée au sein de la région des Hauts-de-France qui, avec la Normandie, constituent le territoire d'intervention de l'Equipe Relais Handicap Rare (ERHR) Nord-Ouest :

- 8 places au sein de la MAS Europe portées par l'EPHESE pour des personnes présentant un handicap rare de 2^{ème} catégorie, 5^{ème} catégorie puis 3^{ème} catégorie² et localisées à l'IMES de Proisy dans le département de l'Aisne;
- 45 places de MAS pour personnes présentant une maladie de Huntington et apparentée gérées par l'association La Nouvelle Forge et qui seront localisées à Dury dans le département de l'Aisne.
 Ouverture prévisionnelle : début 2017 ;
- 16 places de MAS gérées par AFEJI accueillant toutes les personnes avec handicap rare hors maladie de Huntington et qui seront localisées à Bois-Grenier dans le département du Nord. Ouverture prévisionnelle : fin 2017.

L'ensemble de la programmation est détaillé dans les tableaux annexés au présent document.

¹ Inter région sanitaire Nord Ouest : régions Normandie et Hauts-de-France

² Sont atteintes d'un handicap rare, tel que mentionné à l'article 1^{er} l'arrêté JORF n° 186 du 2 août 2000, les personnes présentant des déficiences relevant de l'une des catégories suivantes :

⁻ L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;

⁻ L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences ;

⁻ L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences ;

⁻ Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;

⁻ L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que : Une affection mitochondriale ; Une affection du métabolisme ; Une affection évolutive du système nerveux ; Une épilepsie sévère

ANNEXES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DE L'OFFRE 2016-2020

C 2016-
C 2016-
a durée du
PRIAC autisme et
PRIAC tisme et
PRIAC plan
PRIAC plan
PRIAC an autisme)
PRIAC an autisme)
sur la
és au

Tableau n° 1 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie occidentale (hors PMND)**

						2016		017		018	2	019		
					Insta	llation/CP	Install	ation/CP	Install	ation/CP	Install	ation/CP	т.	otal
_		C/E	PI.	montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		- ai
	EHPAD				134	1 288 000 €	20	196 000 €	19	142 500 €			173	1 626 500 €
Cal	vados				105	1 008 000 €	20	196 000 €					125	1 204 000 €
	EHPAD "Communauté de Blon" -Vaudry	E	10	100 000 €			10	100 000 €					10	100 000 €
	EHPAD "Le Normandie" -Trouville sur Mer	С	105	1 008 000 €	105	1 008 000 €							105	1 008 000 €
	EHPAD "La Pléiade" - St Vigor le grand	E	10	96 000 €			10	96 000 €					10	96 000 €
Mai	nche				29	280 000€			19	142 500 €			48	422 500 €
	EHPAD "Rive de Selune" - Le Teilleul	С	70	672 000 €	29	280 000 €							29	280 000 €
	EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E	19	142 500 €					19	142 500 €			19	142 500 €
	HEBERGEMENT TEMPO	RAIRE			6	64 875 €			17	178 392 €			23	243 267 €
Cal	vados			•	6	63 000 €							6	63 000 €
	EHPAD "Le Normandie" -Trouville sur Mer	С	6	63 000 €	6	63 000 €							6	63 000 €
Mai	nche EHPAD "L'aubade" -	_		7.500.6		1 875 €			17	178 392 €			17	180 267 €
	Flamanville PUV EHPAD Saint-Pair	E	1	7 500 €		1 875 €								1 875 €
	(Carolles) EHPAD "L'aubade" -	С	12	128 492 €					12	128492			12	128 492 €
	Flamanville	E	1	7 500 €					1	7500			1	7 500 €
	EHPAD "Delivet" - Ducey	E	4	42 400 €					4	42 400 €			4	42 400 €
	ACCUEIL DE JOUR				12	126 000 €	7	70 350 €	11	114 830 €			30	311 180 €
Cal	vados EHPAD "L'Orée du				12	126 000 €							12	126 000 €
Mai	golf" - EPRON	С	12	126 000 €	12	126 000 €	7	70 350 €	11	114 830 €			12 18	126 000 € 185 180 €
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	С	6	60 300 €					6	60 300 €			6	60 300 €
	EHPAD Créances-		7	70 350 €			7	70 350 €					7	70 350 €
	Lessay EHPAD "Delivet" - Ducey	E	5	54 530 €					5	54 530 €			5	54 530 €
	PROJET INNOVANT et C	FFRE	ALTER	NATIVE DE REPIT			3	32 718 €					3	32 718 €
Ma	nche						3	32 718 €					3	32 718 €
	Dispositif innovant de répit Nord-Manche transformation	С	3	32 718 € transformation			3	32 718 €					3	32 718 €
	repit Sud-Manche	С		fongibilité										
	transformation PASA			transformation	22	103 946 €	20	90 380 €	42	191 396 €	14	63 798 €	98	449 520 €
Cal	vados				14	66 730 €	14	63 798 €	42	191 396 €	14	63 798 €	84	385 722 €
	Ehpad CH Côte fleurie "des Monts" - Honfleur	С	14	63 798 €					14	63 798 €			14	63 798 €
Ц	EHPAD CCAS "Residence Albert 1er" - Caen	С	14	63 798 €			14	63 798 €					14	63 798 €
	EHPAD CH - Aunay- sur- Odon	С	14	63 798 €							14	63 798 €	14	63 798 €
	Port en Bessin	С	14	63 798 €					14	63 798 €			14	63 798 €
	EHPAD EPMS "Marie du Merle" - Orbec	С	14	66 730 €	14	66 730 €							14	66 730 €
	EHPAD CH - Lisieux	С	14	63 800 €					14	63 800 €			14	63 800 €
Mai	nche				8	37 216 €	6	26 582 €					14	63 798 €
	EHPAD CHPC 'Le Gros Hêtre' - Cherbourg	С	14	63 798 €	8	37 216 €	6	26 582 €					14	63 798 €
	UHR								14	296 155 €			14	296 155 €
Cal	vados EHPAD CH - Lisieux	С	14	296 155 €					14 14	296 155 € 296 155 €			14 14	296 155 € 296 155 €
			OMS	250 155 €	174	1 582 821 €	50	389 448 €	103	923 273 €	14	63 798 €	341	2 959 340 €
	LVADOS				137	1 263 730 €	34	259 798 €	56	487 551 €	14	63 798 €	241	2 074 877 €
	NE								47	435 722 €				

Tableau n°2 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie orientale (hors PMND)**

				ĺ	2016 2017 2018 2019									
	0.7	T	E.			lation/CP		lation/CP		ation/CP		lation/CP	I otal	
	C/E	Territoire	PI.	montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
EHPAD							11	122 588 €	8	76 800 €	28	271 223 €	47	470 611 €
eine-Maritime Opération de	Ι			1							28	271 223 €	28	271 223 €
restructuration	E	TS Dieppe	28	271 223 €			11	122 588 €	8	76 800 €	28	271 223 €	28 19	271 223 € 199 388 €
EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €			11	122 500 E	8	76 800 €			8	76 800 €
EHPAD l'Escale Brionne	E	Tparc Bernay- Pont- audemer	5	50 000 €			5	50 000 €					5	50 000 €
EHPAD CH de Pont- Audemer	E	Tparc Bernay- Pont- audemer	6	72 588 €			6	72 588 €					6	72 588 €
HEBERGEMENT TEMP	ORAIR	ΙE					1	11 447 €	3	34 341 €			4	45 788 €
ure							1	11 447€	3	34 341 €			4	45 788 €
HT- EHPAD - opération de restructuration Reflets d'Argent	E	TP Evreux	3	34 341 €					3	34 341 €			3	34 341 €
EHPAD Pt de l'Arche	E	TP Elbeuf- Louviers	1	11 447 €			1	11 447 €					1	11 447 €
	E	TP Elbeuf- Louviers	7	redéplopiement 80129	_									
SSIAD					10	130 000 €							10	130 000 €
Seine-Maritime		,			5	65 000 €							5	65 000 €
SSIAD la Mutualité Canteleu	E	TP Rouen	5	65 000 €	5	65 000 €							5	65 000 €
SSIAD Bont Author	-	TP Pt-	_	05.000.5	5	65 000 €							5	65 000 €
SSIAD Pont Authou	E	Audemer	5	65 000 €	5	65 000 €							5	65 000 €
PROJET INNOVANT et	OFFR	E ALTERNATI	VE DE	REPIT	10	524 316 €	7	77 398 €					17	601 714 €
eine-Maritime						289 846€	7	77 398 €					7	367 244 €
Accueil PHV en EHPAD	С	Tparc Rouen		49846		49 846 €								49 846 €
Dispositif innovant de répit - transformation	С	Tparc Rouen		120 000 € transformation		120 000 €								120 000 €
Dispositif innovant de	С	Tparc Bolbec-	10	120 000 €		120 000 €								120 000 €
répit - transformation Dispositif innovant de	Ŭ	Fécamp		transformation										
répit 6AJ-1HT	С	Tparc Rouen	6	65 874 € 11 524 €			6	65 874 €					6	65 874 €
ure				11 524 €	10	234 470€		11 524 €					10	11 524 € 234 470 €
Hébergement temporaire d'urgence EHPAD l'Escale Brionne		TP Bernay	5	57 235 €	5	57 235 €							5	57 235 €
Plateforme de répit la Passerelle CH Pacy sur Eure	С	Tparc Evreux		120 000 €		120 000 €								120 000 €
Hébergement temporaire d'urgence la Passerelle CH Pacy		rpaio Erroax	5	57 235 €	5	57 235 €							5	57 235 €
PASA							26	118 482 €	12	54 684 €			38	173 166 €
eine-Maritime							12	54 684 €					12	54 684€
PASA - EHPAD CH St Valéry en Caux	С	TP Dieppe	12	54 684 €			12	54 684 €					12	54 684 €
PASA - EHPAD Pont Audemer	С	TP Pt- Audemer	14	63 798 €			14 14	63 798 € 63 798 €	12	54 684€			26 14	118 482 € 63 798 €
PASA - EHPAD Conches en Ouche Reflets d'Argent	С	TP Evreux	12	54 684 €					12	54 684 €			12	54 684 €
UHR					28	440 000 €							28	440 000 €
eine-Maritime					28	440 000 €							28	440 000 €
UHR	С	Tparc Rouen Tparc Le	14	220 000 €	14	220 000 €							14	220 000 €
UHR	тот	Havre AL SROMS	14	220 000 €	14 48	220 000 € 1 094 316 €	45	329 915 €	23	165 825 €	28	271 223 €	144	220 000 € 1 861 279 €
EINE-MARITIME					33	794 846 €	19	132 082 €			28	271 223 €	80	1 198 151 €
URE					15	299 470 €	26	197 833 €	23	165 825 €			64	663 128

Tableau n° 3 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** issue du **PMND** déclinée sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de **Normandie**

					2016		2017			2018			
						Ins	stallation/CP	Inst	allation/CP	Insta	llation/CP	Т	otal
		C/E	Territoire	PI.	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
	PFR								200 000 €				200 000 €
	Normandie Occidentale)							200 000€				200 000€
Or			ı						100 000€				100 000€
	Plateforme de répit	С			100 000 €				100 000 €				100 000 €
IVI	Plateforme de répit	С	Centre Manche		100 000 €				100 000 €				100 000 €
	Postes de psychologue	SSIAD							200 000 €				200 000 €
	Normandie Occidentale	•							100 000€				100 000€
	Psychologues 2 ETP				100 000 €				100 000 €				100 000 €
	Normandie Orientale								100 000€				100 000€
	Psychologues 2 ETP				100 000 €				100 000 €				100 000 €
	Renforcement des SSI	AD					150 000 €						150 000 €
	Normandie Occidentale	,					150 000€						150 000€
	SSIAD				150 000 €		150 000 €						150 000 €
	ESA					20	300 000 €			20	300 000 €	40	600 000 €
	Normandie Occidentale	,								20	300 000€	20	300 000€
	ESA	С		20	300 000 €					20	300 000 €	20	300 000 €
	Normandie Orientale					20	300 000€					20	300 000€
	ESA	С		20	300 000 €	20	300 000 €					20	300 000 €
	UHR						240 881 €	28	481 762 €			28	722 643 €
	Normandie Occidentale	,						14	240 881€			14	240 881 €
Cé	lvados							14	240 881 €			14	240 881 €
	UHR	С	Territoire de parcours de Caen	14	240 881 €			14	240 881 €			14	240 881 €
	Normandie Orientale		Jaeli			14	240 881 €	14	240 881 €			28	481 762 €
Se	ine-Maritime					14	240 881 €					14	240 881 €
	UHR	С	Territoire de parcours Elbeuf-Louviers	14	240 881 €	14	240 881 €					14	240 881 €
Εu	re							14	240 881 €			14	240 881 €
	UHR	С	Terrioire de parcours Bernay/Pont- Audemer	14	240 881 €			14	240 881 €			14	240 881 €
	TOTAL NORMANDIE OCCIDENTALE						150000	14	540 881 €	20	300 000 €	34	990 881 €
	CALVADOS DRNE							14	240 881 € 100 000 €			14	240 881 € 100 000 €
	MANCHE					34			100 000 €				100 000 €
SI	TOTAL NORMANDIE ORIENTALE SEINE-MARITIME						540881 240 881 €	14	340 881 €			48 14	881 762 € 240 881 €
_	EURE						210 001 C	14	240 881 €			14	240 881 €
	тс	IORMANDIE			20	690 881 €	28	881 762 €	20	300 000 €	68	1 872 643 €	

Tableau n° 4 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (crédits du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE).

					2016		2017			2018		
					Insta	allations/CP	Inst	tallations/CP	Installations/CP		тот	AL 2016-2020
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant
Offre de répit		CICIICC	totale					173 698 €				173 698 €
plateforme de Repit (enfants/adultes)	С			152411				152 411 €				152 411 €
plateforme de Repit (enfants/adultes)		autisme		21287 131124 en AE				21 287 €				21 287 €
(emants/addites)	С			2012								
Intervention précoce								222 119 €				222 119 €
Calvados								106 662 €				106 662 €
Intervention précoce	С	autisme		106 662 €				106 662 €				106 662 €
Ome								42 602 €				42 602 €
Intervention précoce	С	autisme		42 602 €				42 602 €				42 602 €
Manche								72 855 €				72 855 €
Intervention précoce	С	autisme		72855				72 855 €				72 855 €
SESSAD AUTISME					5	143 993 €					5	143 993 €
Calvados				I	5	143 993 €					5	143 993 €
sessad	E	autisme	5	143 993 €	5	143 993 €					5	143 993 €
Unité d'enseignement					7	280 000 €		186 667 €			7	466 667 €
Calvados						186 667 €						186 667 €
IME les Côteaux Fleuris	E	Autisme	7	280 000 €		186 667 €						186 667 €
Ome												
				280000 par								
AAP	т	autisme	7	transformation et/ou redéploiement			7					
Manche				en 2017	7	93 333 €		186 667 €			7	280 000 €
Unité d'enseignement	Е	autisme	7	280 000 €	7	93 333 €		186 667 €			7	280 000 €
Renforcement ESMS			•					498 776 €		50 275 €		549 051 €
Calvados								238 551 €				238 551 €
Renforcement ESMS	С	autisme		238 551 €				238 551 €				238 551 €
Ome								145 725 €				145 725 €
Renforcement ESMS	С	autisme		94 484 €				145 725 €				145 725 €
Manche		dationio		34 404 C				114 500 €		50 275 €		164 775 €
Renforcement ESMS	С	autisme		164775				114 500 €		50 275 €		164 775 €
MAS/FAM							7	175 000 €	8	493 357 €	15	668 357 €
Manche							7	175 000 €	8	493 357 €	15	668 357 €
MAS	Е			423 357 €					7	423 357 €	7	423 357 €
3	1 -	autisme	7	227643 AE					,	.20001 €		.20001 €
MACUT	-			2012						70.000.6		70,000,6
MAS HT FAM VALOGNES	E	autisme	1	70 000 €			7	175.000.0	1	70 000 €	1	70 000 €
SAMSAH	E	autisme	7	175 000 €			7 12	175 000 € 182 000 €			7 12	175 000 € 182 000 €
SAWISAH							11	169 000 €			11	162 000 €
SAMSAH	С			160,000 6								
SANISATI		autisme	11	169 000 € 36524 AE 2012			11	169 000 €			11	169 000 €
Manche							1	13 000 €			1	13 000 €
SAMSAH	С			13 000 €			1	13 000 €			1	13 000 €
OANOPE!		autisme	8	13 000 € 113476 AE 2012				13 000 €			'	13 000 €
TOTAL ENFANTS	1			20.2	12	423 993 €	19	1 438 260 €	8	543 632 €	39	2 405 885 €
Calvados					5	330 660 €	11	514 213 €			16	844 873 €
Orne								188 327 €				188 327 €
Manche		7	93 333 €	8	562 022 €	8	543 632 €	23	1 198 987 €			

Tableau n°5 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie orientale** (crédits issus du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)

								2016		2017	2018			
							Inst	allations/CP	Ins	tallations/CP	Inst	allations/CP	тот	AL 2016-2020
		Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	PI.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant
	IME						10	450 000 €					10	450 000 €
Sei	ne-Maritime						3	150 000 €					3	150 000 €
	APEI de Dieppe		Tparcours Rouen- Dieppe	autisme	3	150 000 €	3	150 000 €					3	150 000 €
Eui	RP de Maistre – IME						7	300 000 €					7	300 000 €
	Beaumesnil		Tparcours Eure	autisme	7	300 000 €	7	300 000 €					7	300 000 €
	Offre de répit									457 233 €				457 233 €
	Offre de répit	С	Tparcours Rouen- Dieppe	autisme		152 411 €				152 411 €				152 411 €
	Offre de répit	С	Tparcours Le Havre	autisme		152 411 €				152 411 €				152 411 €
	Offre de répit	С	Tparcours Eure	autisme		152 411 €				152 411 €				152 411 €
	Intégration de l'offre de services enfants et adultes							318 000 €						318 000 €
Sei	ne-Maritime							159 000 €						159 000 €
	Intervenant pivot	С	Tparcours Rouen- Dieppe	autisme	3 ETP	159 000 €		159 000 €						159 000 €
Eui								159 000 €						159 000 €
	Intervenant pivot	С	Tparcours Eure	autisme	3 ETP	159 000 €		159 000 €						159 000 €
	Plateforme intervention précoce							705 000 €						705 000 €
Sei	ne-Maritime							510 000 €						510 000 €
	intervention précoce	С	Tparcours Le Havre	autisme		130 000 €		130 000 €						130 000 €
	CAMSP CHU	С	Tparcours Rouen- Dieppe (TS Rouen)	autisme		310 000 €		310 000 €						310 000 €
	intervention précoce		(TS Dieppe)	autisme		70 000 €		70 000 €						70 000 €
Eui								195 000 €						195 000 €
	intervention précoce	С	Tparcours Eure	autisme		195 000 €		195 000 €						195 000 €
	SESSAD AUTISME						8	237 460 €					8	237 460 €
Sei	ne-Maritime						7	207 777 €					7	207 777 €
	SESSAD Autisme 76/AMER	E	Tparcours Rouen- Dieppe	autisme	9	267 147 €	4	118 732 €					4	118 732 €
	SESSAD - Ligue Havraise- ALPEAIH	Е	Tparcours Le Havre	autisme	7	207 781 €	3	89 045 €					3	89 045 €
Eui	SESSAD APEER-APEI	E	Tparcours Eure	autisme	4	118 730 €	1	29 683 € 29 683 €					1	29 683 € 29 683 €
	Unité d'enseignement	_	rparcours Eure	autisme	4	110730 €	14	280 000 €		56 667 €			14	336 667 €
Sei	ne-Maritime UE - ALPEAIH/ Ligue	Е	Tparcours Le	autisme	7	150 000 €	7	93 333 €		56 667 € 56 667 €			7	150 000 €
	Havraise – IME Parentèle		Havre	autionic	redéploiement		,	35 555 C		130 000 €				130 000 €
Eui	9						7	186 667 €					7	186 667 €
	UE association Marie-Hélène	Е	Tparcours Eure	autisme	7	280 000 €	7	186 667 €					7	186 667 €
	Renforcement ESMS							272 031 €		658 537 €		103 426 €		1 033 994 €
Sei	ne-Maritime							272 031 €		367 574 €		60 719 €		700 324 €
	Territoire de parcours Rouen- Dieppe	Е	Tparcours Rouen- Dieppe	autisme		474 396 €		46 103 €		367 574 €		60 719 €		474 396 €
	Territoire de parcours Le Havre	E	Tparcours Le Havre	autisme		225 928 €		225 928 €						225 928 €
Eui	9					,				290 963 €		42 707 €		333 670 €
L	Territoire de parcours Eure	E	Tparcours Eure	autisme		333 670 €				290 963 €		42 707 €		333 670 €
	MAS								10	930 000 €	10	930 000 €	20	1 860 000 €
Sei	ne-Maritime										10	930 000 €	10	930 000 €
	MAS Sésame Autisme Normandie	E	Tparcours Rouen- Dieppe	autisme	10	930 000 €					10	930 000 €	10	930 000 €
Eui									10	930 000 €			10	930 000 €
	MAS Association Marie- Hélène	Е	Tparcours Eure	autisme	10	930 000 €			10	930 000 €			10	930 000 €
	AL ENFANTS						32	2 262 491 €	10	2 102 437 €	10	1 033 426 €	52	5 398 354 €
	NE-MARITIME						17	1 392 141 €		424 241 €	10	990719	27	2 807 101 €
EUF							15	870 350 €	10	1 220 963 €		42 707 €	25	2 134 020 €

Tableau n°6 présentant la programmation de l'offre en faveur des **enfants** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

							2016		2017		2018												
						Inst	allations/CP	Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		ons/CP Installations/CP		Instal	Installations/CP		L 2016-2020
		Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	PI.	Montant	Pl.	Montant	PI.	Montant										
	SESSAD							11	182 722 €			11	182 722 €										
Ma	nche							11	182 722 €			11	182 722 €										
	SESSAD déficiences sensorielles	С	Def sens	11	182 722 €			11	182 722 €			11	182 722 €										
	AUTISME								221 124 €				221 124 €										
	Accueil temporaire	Е	autisme		90 000 €				90 000 €				90 000 €										
	plateforme de répit	С	autisme		131 124 €				131 124 €				131 124 €										
					21 287 €du 3ème plan autisme																		
	ETABLISSEMENT ou SERV	ICES EX	PERIME	NTAUX, PCF	E et ACCUEIL I	15	243 860 €		229 603 €			15	473 463 €										
	PCPE enfants/adultes	O			229 603 €				229 603 €				229 603 €										
Ca	vados				_	15	243 860 €					15	243 860 €										
	ADAPT enfants/adultes C DI 15 243 860 €						243 860 €					15	243 860 €										
so	SOUS TOTAL ENFANTS						243 860 €	11	633 449 €			26	877 309 €										
CA	CALVADOS						243 860 €					15	243 860 €										
OR	DRNE																						
MA	NCHE				11	182 722 €			11	182 722 €													

Tableau n°7 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2	2016	2	2017	2	018		
						Install	ations/CP	Install	ations/CP	Installa	ations/CP	Total	2016-2020
		Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	PI.	Montant	Pl.	Total
	MAS									18	1 820 143 €	18	1 820 143 €
Calv	/ados									11	767500	11	767 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	Е	TSA TC/CL	6 13	417500 € et redéploiement 1 050 000 €					6	417 500 €	6	417 500 €
	MAS	Е	psy	5	350 000 €					5	350 000 €	5	350 000 €
Man	che		1 - 7							7	227 643 €	7	227 643 €
		Е			227 643 €					7	227 643 €	7	227 643 €
	MAS		autisme	7	423 357 € 3ème plan					,	227 043 €	,	227 043 €
					autisme								
	FAM et MEDICALISAT	I ION FO	YER DE	VIE		32	750 000 €	28	700 000 €	45	1 125 000 €	105	2 575 000 €
Calv	/ados					32	750 000 €					32	750 000 €
	Mutualité Française, Verson	С	autisme	32	750 000 €	32	750 000 €					32	750 000 €
Man	nche			,				28	700 000 €	45	1 125 000 €	73	1 825 000 €
		С	psy	10	450 000 €					10	250 000 €	10	250 000 €
	FBS Picauville, site	C	autisme	8	100 000 0					8	200 000 €	8	200 000 €
	Valognes	E	psy	4	300 000 €					4	100 000 €	4	100 000 €
	FBS Picauville, site	Е	autisme	8						8	200 000 €	8	200 000 €
	Carentan	E	psy	4	100 000 €			4	100 000 €			4	100 000 €
	FAM FAM	C		12 3	300 000 € 75 000 €					12 3	300 000 € 75 000 €	12 3	300 000 € 75 000 €
	APAEIA, Juvigny le	С	phv	12	300 000 €			12	300 000 €	3	75 000 €	12	300 000 €
	Tertre	C	psy	12	300 000 €			12	300 000 €			12	300 000 €
			poy	1.2	000 000 C			12	000 000 C				
	ACCUEIL TEMPORA	IRE								1	82 500 €	1	82 500 €
Calv	/ados									1	82 500 €	1	82 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	Е	TC/CL	1	82 500 €					1	82 500 €	1	82 500 €
	SAMSAH					10	123 010 €	9	163 000 €			19	286 010 €
Calv	/ados					10	123 010€	2	36 524€			12	159 534€
		С			36 524 €			2	36 524 €			2	36 524 €
	SAMSAH		autisme	13	169 000 € 3ème plan autisme								
	SAMSAH Foyer de Cluny	С	psy	10	123 010 €	10	123 010 €					10	123 010 €
Man	nche							7	126 476 €			7	126 476 €
		С			126 476 €			7	126 476 €			7	126 476 €
	SAMSAH		autisme	8	13 000 €3ème plan autisme								
	Total adultes					42	873 010 €	37	863 000 €	64	3 027 643 €	143	4 763 653 €
CALVADOS						42	873 010 €	2	36 524 €	12	850 000 €	56	1 759 534 €
ORN	NE												
MAN	NCHE							35	826 476 €	52	2 177 643 €	87	3 004 119 €

Tableau n°8 présentant la programmation de l'offre en faveur des **enfants** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie orientale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

								2016	2017			
							Inst	allations/CP	Insta	allations/CP	TOTAL 2016-2020	
		Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	PI.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant
	IME							200 000 €				200 000 €
Sei	ne-Maritime							200 000€				200 000€
	Internat renfort	E	TS Le Havre	psy		200 000 €		200 000 €				200 000 €
	ITEP						13	607 000 €	7	383 000 €	20	990 000 €
Seil	ne-Maritime								7	383 000 €	7	383 000 €
	ADPEP 76	Е	TS Dieppe	TCC	7	383 000 €			7	383 000 €	7	383 000 €
Eur	e						13	607 000 €			13	607 000 €
	Fondation OVE Internat	Е	27	TCC	8	432 000 €	8	432 000 €			8	432 000 €
	Fondation OVE Semi- internat	E	27	TCC	5	175 000 €	5	175 000 €			5	175 000 €
	СМРР							135 000 €				135 000 €
Eur	Eure							135 000 €				135 000 €
	CMPP	С	TP Pt- Audemer TP Bernay	psy, TSLA autiste	5000	495 000 €		135 000 €				135 000 €
	SESSAD			aunoto			5	95 000 €	5	89 545 €	10	184 545 €
Seil	ne-Maritime								5	89 545 €	5	89 545 €
	ADPEP 76	С	TS Dieppe	TCC	5	89 545 €			5	89 545 €	5	89 545 €
Eur	9						5	95 000 €			5	95 000 €
	Fondation OVE Unité Mobile de soutien à l'Inclusion Scolaire	Е	27	TCC	5	95 000 €	5	95 000 €			5	95 000 €
	ETABLISSEMENT ou SERV	ICES EX	PERIMENTA	UX, PCP	E et ACCUE	IL FAMILLIAL			8	831 525 €	8	831 525 €
	PCPE C Région 247 125 €									247 125 €		247 125 €
Seil	Seine-Maritime								8	584 400 €	8	584 400 €
BB Bulles 76 autisme 18 584 400 €								8	584 400 €	8	584 400 €	
sou	JS TOTAL ENFANTS	18	1 037 000 €	20	1 304 070 €	38	2 341 070 €					
SEI	NE-MARITIME					200 000 €	20	1 056 945 €	20	1 256 945 €		
EUR	E				18	837 000 €			18	837 000 €		

Tableau n°9 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie orientale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

							2016		2	017		
							Insta	llations/CP	Total	2016-2020		
		Crea/ext	Défi- cience	territoire	Capacité totale	montant total	PI.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Total
	MAS						33	2 853 727 €	8	490 000 €	41	3 343 727 €
	MAS Accueil Saint- Aubin (interdépartementale)	E	poly/TC	TP Elbeuf- Louviers	23		23	2 153 727 €			23	2 153 727 €
Eure	;						10	700 000 €	8	490 000 €	18	1 190 000€
	La Musse transformation SSR en MAS	С	тс	TS Evreux- Vernon	12	Fongibilité asymétrique 840 000 €	10	700 000 €	2	140 000 €	12	840 000 €
	MAS Marie-Hélène	E	autisme	TS Evreux- Vernon	6	350 000 €			6	350 000 €	6	350 000 €
	FAM et MEDICALISAT	TION FO	YER DE	VIE					20	500 000 €	20	500 000 €
Sein	e-Maritime								20	500 000 €	20	500 000€
	FAM La Brêche	С	médicali sation	TP Gournay	20	500 000 €			20	500 000 €	20	500 000 €
	ACCUEIL TEMPORAL	CUEIL TEMPORAIRE									1	92 122 €
	MAS Accueil Saint- Aubin (interdépartementale)	E	Poly	TP Elbeuf- Louviers	1	60 000 €	1	92 122 €			1	92 122 €
	SAMSAH						40	640 000 €			40	640 000 €
Sein	e-Maritime						20	320 000 €			20	320 000 €
	ALVE	С	PSY	TS Dieppe	20	320 000 €	20	320 000 €			20	320 000 €
Eure							20	320 000 €			20	320 000 €
	IDEFHI	С	Autisme	27	10	160 000 €	10	160 000 €				
	ADAPT	С	psy	27	10	160 000 €	10	160 000 €			10	160 000 €
	Total adultes						74	3 585 849 €	28	990 000 €	102	4 575 849 €
SEIN	NE-MARITIME						20	320 000 €	20	500 000 €	40	820 000 €
EUR	E						30	1 020 000 €	8	490 000 €	38	1 510 000 €

Tableau n°10 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de **handicap rare** sur la durée du PRIAC 2016-2020 sur le territoire de la **Normandie**

							2017		2018			
							Installations/CP		Installations/CP		TOTAL 2016-2020	
		Crea/ext	Territoire	Défi-cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant
							3	212 515 €	7	630 000 €	10	842 515 €
ш	Appui aux situations individuelles	С	Région	HR				122 515 €			0	122 515 €
NORMANDIE	MAS Internat et	pergement C	Inter-région	Inter-région canitaire Nord- HR Ouest	6 Internat	570 000 €			6	570 000 €	6	570 000 €
ž	temporaire				1 HT	60 000 €			1	60 000 €	1	60 000 €
	Calvados S3AIS APAJH	E	Normandie occidentale	HR	3	90 000 €	3	90 000 €			3	90 000 €
TOTAL HANDICAP RARE								212 515 €	7	630 000 €	10	842 515 €

Tableau n°11 présentant la synthèse des **moyens non programmés** dans le cadre des PRIAC précédents et intégrés au PRIAC 2016-2020

						2017		2018		
					Ins	tallations/CP	Installations/CP		TOTAL 2016-2020	
	Crea/e xt	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	PI.	Montant	PI.	Montant	PI.	Montant
Offre de répit/Accueil temporaire						131 124 €				131 124 €
Plateforme de Repit (enfants/adultes)	С	autisme		131 124 €		131 124 €				131 124 €
MAS							12	577 643 €	12	577 643 €
Calvados							5	350 000 €	5	350 000 €
MAS	E	psy	5	350 000 €			5	350 000 €	5	350 000 €
Manche							7	227 643€	7	227 643 €
MAS	С	autisme	7	227 643 €			7	227 643 €	7	227 643 €
Accueil temporaire						90 000 €				90 000 €
AT	Е	autisme		90 000 €		90 000 €				90 000 €
PCPE						259 160 €				259 160 €
PCPE	С			229 603 €		229 603 €				229 603 €
PCPE	С			29 557 €		29 557 €				29 557 €
TOTAL	TOTAL			480 284 €	12	577 643 €	12	1 057 927 €		
Normandie occidentale						450 727 €	12	577 643 €	12	1 028 370 €
Normandie orientale						29 557 €				29 557 €

Ces moyens sont ventilés dans les tableaux de programmation correspondants.



Agence régionale de santé de Normandie

Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035

14050 CAEN Cedex 4

Téléphone: 02 31 70 96 96

courriel: ars-normandie-contact@ars.sante.fr

www.ars.normandie.sante.fr

